**Annexe 2 : Procédure de demande de recalcul du taux par le support national**

Il convient d’utiliser de préférence le Portail Support National <http://www.support-national.cnamts.fr/espacelocal/> - Application « AIDES A LA TELETRANSMISSION » :

Point d’entrée : Vous souhaitez effectuer une demande référencée / Recalcul de taux avec **neutralisation d’une période en précisant dans votre demande** :

* N° CPAM/CGSS ;
* N° AM ou PS ;
* Taux calculé en automatique ;
* Année de référence ;
* Mois à neutraliser ;
* Description.

Si grâce à ce recalcul, le professionnel atteint le taux requis par la convention nationale concernée pour percevoir cette aide, celle-ci pourra être versée manuellement au professionnel requérant selon les modalités précisées infra, après recalcul par le support national, sous réserve d’un passage en Commission paritaire et accord de versement.